

### DELEGUER, ce n'est pas refiler la p..... ch.... !

Beaucoup de dirigeants ne savent pas déléguer. Pas surprenant car jamais personne ne leur a peut-être délégué quelque chose.

Déléguer, ce n'est pas simplement se débarrasser d'une tâche en la refilant à quelqu'un d'autre ! Déléguer doit viser deux choses.

D'abord, alléger son propre travail pour se focaliser sur des tâches plus essentielles. Le temps est denrée rare. En second lieu, mais à peine secondaire, c'est permettre à un collaborateur/trice d'apprendre et de progresser.

En déléguant, l'on donne à quelqu'un la même autorité à remplir une tâche que si l'on la faisait soi-même. Cela ne signifie bien sûr pas céder toute sa propre autorité, seulement une partie d'elle.

Ce n'est pas non plus se débarrasser de ses propres responsabilités. Seules des tâches se délèguent. Si vous déléguez, c'est à vous de vérifier que la personne à qui vous confiez une tâche ait les compétences nécessaires et de superviser le travail accompli. Sans doute, ne travaillera-t-elle pas de la même manière, peut-être moins bien que si vous ne le faisiez.

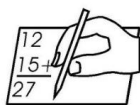
Cela n'importe pas vraiment. Empêchez-la bien entendu de faire de grosses gaffes. Donnez-lui surtout, après avis et corrections éventuelles, l'impression d'avoir été à la hauteur de la délégation confiée ! C'est ainsi que vous vous aurez allégé votre propre charge de travail et surtout d'avoir aidé quelqu'un à se développer ! Ce qui est en soi aussi très gratifiant !

Les conseils pour réussir son processus de délégation :

- déterminer ce qui peut être délégué
- connaître ses collaborateurs
- fixer les règles
- accompagner le collaborateur
- dresser un bilan de la délégation

Comme bien souvent, «c'est la préparation qui compte» !

Le philosophe a dit, avec raison aussi : « La fonction de penser ne se délègue pas ! » (Alain)



Le gouvernement belge prépare son budget. Avez-vous préparé le vôtre ? Trop d'associations n'y pensent que lors de leur assemblée générale alors que l'année est bien entamée.

Etablir son budget nécessite une réflexion sur les projets futurs, la manière de les effectuer et les moyens à mettre en oeuvre, de les financer (appels à projets, renouvellements des conventions de financement, ..).



Contacts locaux :

Braine-l'Alleud : Marc Nederlandt - 02/384.81.69 - [braine-lalleud@volontariat.be](mailto:braine-lalleud@volontariat.be)

Waterloo: Robert Furdelle - 02/354.88.47 - [waterloo@volontariat.be](mailto:waterloo@volontariat.be)